



Communiqué

TRANSPORT AERIEN

PACTE VERT EUROPEEN :

Gare aux conséquences sociales !

La Présidente de la Commission européenne, a présenté mercredi 14 juillet un plan global visant à « verdir » et à décarboner l'économie européenne. L'ambition première de ce « Pacte vert » est de faire de l'Europe le premier continent neutre pour le climat au monde. Ce pacte vise principalement à amener : *« la fin des émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici à 2050, à assurer une croissance économique dissociée de l'utilisation des ressources, où personne n'est laissé de côté... »*.

Plus précisément, sur le sujet du transport aérien, la Commission européenne propose *« une tarification du carbone pour le secteur de l'aviation, qui bénéficiait jusqu'à présent d'une exception. Elle propose également de promouvoir des carburants d'aviation durables, et de prévoir, pour les avions, l'obligation d'utiliser des carburants mixtes durables au départ des aéroports de l'UE »*. Pour rappel, le transport aérien est d'ores-et-déjà exemplaire sur la trajectoire de décarbonation. De fait, on peut notamment citer, le dispositif CORSIA qui est un régime mondial adopté en 2016 par l'OACI permettant la compensation des émissions de CO2. De plus, des investissements et des expérimentations sont en cours concernant l'utilisation de carburants alternatifs pour les aéronefs, à cela on peut aussi ajouter le plan hydrogène qui rassemble de nombreux acteurs du secteur.

Pour la FEETS-FO, la Commission européenne prend ici le risque de pénaliser le transport aérien européen en maintenant dans le même temps une concurrence internationale. A l'image de la conférence citoyenne sur le climat organisée par le gouvernement, des initiatives aussi hasardeuses, si elles devaient se concrétiser, n'auraient pour seules conséquences qu'un affaiblissement du secteur du transport aérien en Europe pour renforcer des compagnies et des plateformes aéroportuaires moins-disantes au niveau social et environnemental. Derrière l'industrie du secteur aérien, ce sont aussi des centaines de milliers de salariés que ce soit au niveau des compagnies aériennes, des aéroports et des sociétés d'assistance en escale. Ce sont eux qui, en premiers, payeront la facture de ces mesures et le problème environnemental sera déplacé ailleurs.

La FEETS-FO rappelle sa revendication de dispositifs internationaux qui fixeraient des niveaux d'exigences sociales et environnementales et qui remettraient en cause cette concurrence qui profite aux compagnies comme aux plateformes aéroportuaires low-cost.

Paris, le 15 juillet 2021

Pour tout contact: Zaïnîl NIZARALY, Secrétaire général : 01.44.83.86.20

Michaël DELLIS, Secrétaire fédéral : 06.30.63.99.81